

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 25 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juin à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mme Christiane CARRIER, maire.
Date de convocation : mardi 20 juin 2023

Etaient présents: Mme CARRIER Christiane M. Journet Jérôme, Mme Khadir Dallila, M. Rigaud-Modelin Romain, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie, Mme Lang Marie, Mr Pierre WATIER, Mme Yung Hing Véronique

Absent excusé : M. Bouillet Christophe donne pouvoir à M. Rigaud-Modelin Romain.

Madame TANCHON Lydie a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers :	Votes :
En exercice : 11	Pour : 11
Présents : 10	Contre : 0
Suffrages exprimés : 11	Absentions : 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie le : 26 JUIN 2023

Et de sa publication par affichage en Mairie, le : 26 JUIN 2023

Le Maire,
Christiane CARRIER

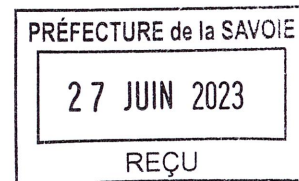
DELIBERATION N°2023-22 Fixation du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Aux termes de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de **2 postes d'adjoints**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de la création de **2 postes d'adjoints au Maire.**



Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie – Château des Dues de Savoie - Place Caffé - BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX dans un délai de deux mois suivant son affichage et de sa notification.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER

La Secrétaire de Séance
Lydie TANCHON

